

CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Avis présenté par le groupe de travail temporaire
Intelligence artificielle

Saisine – Avis adopté en séance plénière du 8 octobre 2026



Avis & Rapport

CESER
Grand Est

En réponse à la saisine du président du Conseil régional, la contribution du CESER se veut une **première étape de sa réflexion** identifiant les principaux enjeux, les priorités d'action et les conditions de réussite de la future feuille de route régionale en matière d'intelligence artificielle (IA), tout en proposant des pistes pour approfondir progressivement les différentes thématiques soulevées.

L'IA recouvre des conceptions et technologies multiples. Pour le Parlement européen, elle recouvre l'ensemble des technologies donnant « la possibilité pour une machine de reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité ». Dans le débat public, l'IA est aujourd'hui fréquemment assimilée à l'IA générative, qui permet de créer du contenu à partir d'un dialogue à base de simples consignes ou requêtes données, en s'appuyant sur des modèles (notamment de grands modèles de langages) entraînés sur une quantité massive de données d'apprentissage. Il existe d'autres approches IA qui offrent des fonctionnalités différentes.

Le développement de l'IA se confronte à les **enjeux à de multiples niveaux**. Il repose sur un nombre limité d'acteurs disposant de capacités considérables avec une concentration qui peut créer des dépendances technologiques et économiques.

Il requestionne les compétences et leur acquisition, le rapport au savoir, l'accès à la connaissance. Il repose la question de priorisation et d'utilisation des ressources ainsi que celle de l'empreinte carbone. Il interroge sur les droits fondamentaux et libertés individuelles

au sens où il a des impacts sur la protection des données personnelles, l'information, la sécurité, ... et, de ce fait, également, sur l'exercice de la démocratie.

Face à ces enjeux, plusieurs **craintes** ressortent dans les débats actuels : craintes financières d'une bulle spéculative liée à la concentration des investissements et des capitalisations, craintes de captation de ressources par un petit nombre d'acteurs, craintes sur la perte de contrôle de l'homme sur la prise de décision de l'IA avec des conséquences portant atteinte à la vie et la sécurité des personnes et craintes éthiques sur les usages de l'IA (manipulation de l'information, discriminations, cyberattaques, ...).

C'est pour prendre en compte ces enjeux et ces craintes que l'Union européenne a mis en place un cadre réglementaire pour l'utilisation de l'IA en son sein, l'AI Act.

Dans ce contexte, le CESER a identifié **des priorités stratégiques pour la Région Grand Est** :

- S'appuyer sur les points forts régionaux
- Renforcer et développer la compétitivité des acteurs économiques
- Anticiper et accompagner les mutations des métiers et des compétences
- Accompagner les collectivités pour l'intégration de l'IA dans les services publics et la relation usager
- Accompagner les associations pour l'analyse de leurs besoins et leur appropriation de l'IA

- Faire des points forts du Grand Est un levier de coopération transfrontalière et interrégionale dans le domaine de l'IA.

Pour le CESER, les **conditions de la réussite** pour construire une IA de confiance, accessible et au service de l'humain sont :

- D'intégrer les grands enjeux du développement de l'IA dans la feuille de route pour placer l'humain au centre du déploiement de l'IA, garantir l'équité et favoriser l'inclusion, prévenir de nouvelles fractures territoriales, générationnelles et sociales, faire de la sobriété un impératif incontournable, assurer la sécurité et renforcer l'autonomie stratégique en matière de données, d'infrastructures et d'usages ;
- D'intégrer quatre principes d'action : favoriser une appropriation maîtrisée des outils d'IA, s'assurer de l'acceptabilité sociale de l'IA, expérimenter et évaluer les effets du déploiement de l'IA dans les différentes activités, pour les différents publics et protéger l'utilisateur quand une décision est prise avec l'aide de l'IA.

Le CESER souligne également la nécessité d'une gouvernance pour piloter, évaluer et adapter la feuille de route régionale, c'est-à-dire une gouvernance avec des rôles et des processus clairement identifiés au niveau décisionnel, au niveau opérationnel et dans les modalités d'association et de concertation des parties prenantes, une gouvernance stable et active dans la durée, une gouvernance en capacité d'adapter la feuille de route rapidement, en lien avec les évolutions de l'IA, de ses utilisations et des besoins.

Les orientations et pistes exposées dans la contribution du CESER resteront à approfondir et à compléter dans le travail évolutif que le CESER souhaite mener pour accompagner le Conseil régional dans les différentes étapes d'élaboration de sa feuille de route en matière d'IA.

La feuille de route devra elle-même rester évolutive. Ses priorités et ses modalités d'action ont vocation à être ajustées au vu de l'évaluation de leurs effets et de la vitesse à laquelle les technologies et les usages se transforment.



Stéphane HEIT
Président
du groupe de travail



Audrey LALLEMENT
Rapporteuse
du groupe de travail



Strasbourg

1 Place Adrien Zeller
67000
03 88 15 68 00

Châlons-en-Champagne

5 rue de Jéricho
51037
03 26 70 31 79

Metz

Place Gabriel Hocquard
57036
03 87 33 60 26



www.ceser-grandest.fr



company/ceser-grand-est



[@cesergrandest](https://www.facebook.com/cesergrandest)